

Tarifs saison 2026 - 2027

Forfaits annuels (au local, à domicile ou en visio)	Trimestre	CESU (octobre à juin)
Cours particulier 2h tous les 15 jours (Batterie)	398 € (39,8 €/h)	100 € / mois
Cours particulier 1h30 tous les 15 jours (Cajón, Trombone, autres)	315 € (42 €/h)	79 € / mois
Cours collectif 2h tous les 15 jours	273 € (27,3 €/h)	69 € / mois
Cours ponctuels (au local, à domicile ou en visio)	Prix unitaire	CESU
Cours particulier 1h	45 € (45 €/h)	34 €
Cours particulier 1h30	65 € (43 €/h)	49 €
Cours particulier 2h00	84 € (42 €/h)	63 €
Initiation / découverte (2h + compte-rendu inclus) <i>Le tarif du cours d'initiation peut être déduit d'un forfait annuel en cas d'inscription.</i>	80 €	60 €
Diagnostic personnalisé (2h + compte-rendu inclus) <i>Le tarif du diagnostic peut être déduit d'un forfait annuel en cas d'inscription.</i>	80 €	60 €
Autres services	Prix unitaire	CESU
Formation M.A.O. & logiciels musique à domicile ou en visio	40 € /h	30 € /h
Coaching de Groupe (3h + compte-rendu inclus) <i>Tarif par participant, à partir de 3 musiciens</i>	60 €	50 €
Accordage, réglage, réparation ou entretien à domicile	50 € (1ère heure)	CESU : 40 €
	40 € (h. suivantes)	CESU : 30 €

Informations importantes

1. Les cours ont lieu hors vacances scolaires d'octobre à juin.
2. Le règlement des cours s'effectue impérativement le jour du cours pour les cours unitaires. Pour les cours annuels, le règlement s'effectue pour la saison complète ou en 3 chèques remis en début de saison (encaissement octobre, janvier et avril). Une facture est systématiquement établie et envoyée par mail.
3. Pour les Forfaits annuels, l'engagement réciproque s'entend sur la saison entière. Une fois celle-ci engagée, aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas d'absences, de désistement ou d'arrêt en cours de saison.
4. L'élève est tenu de respecter le planning des cours. Toute impossibilité doit être signalée au moins 48h à l'avance faute de quoi le cours sera dû.
5. En cas d'empêchement justifié de l'élève, un cours particulier pourra être déplacé, dans la limite de trois cours pour la saison et sous réserve de la disponibilité de l'enseignant.
6. En cas d'empêchement de l'enseignant le cours sera reporté à une date ultérieure.
7. Le mode CESU correspond à un emploi déclaré à domicile (service à la personne). Les tarifs indiqués sont les montants versés.

Renseignements et contact : carl.bouchaux@gmail.com ou 06 60 21 72 20